

Législature 2015-2020 Délibération D-1464 Séance du 16 avril 2019

CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2019 DE CHF 10'000 DESTINÉ À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE AUX VICTIMES DU CYCLONE IDAI DANS LES PAYS DU MOZAMBIQUE, ZIMBABWE ET MALAWI

Considérant,

- le chaos régnant actuellement dans les pays du Mozambique, Zimbabwe et Malawi après le passage du cyclone Idai,
- l'engagement sans faille de la Croix-Rouge suisse aux côtés des sinistrés et la mobilisation de cette dernière par les opérations de secours,
- l'ampleur de la catastrophe, la plus importante intervention d'urgence de la Croix-Rouge suisse depuis le séisme survenu au Népal en 2015,
- = l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 14 voix pour :

- 1. D'apporter une aide financière d'urgence aux victimes du cyclone Idai dans les pays du Mozambique, Zimbabwe et Malawi.
- 2. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 10'000 et de laisser à l'Exécutif la décision de choisir le bénéficiaire de cette aide, en l'occurrence la Croix-Rouge suisse.
- 3. De comptabiliser ce montant sur le compte 5930.000.36380.02.
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus.

Bardonnex, le 23 avril 2019

Jean-Claude MARCHAND
Président